Nations Unies S/AC.49/2019/36

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 18 juin 2019, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, au regard du paragraphe 8 de la résolution 2397 (2017) du Conseil, a l'honneur d'informer le Comité qu'aucun ressortissant de la République populaire démocratique de Corée n'a été rapatrié vers ce pays au cours de la période de 12 mois commençant à la date d'adoption de la résolution, en décembre 2017.

19-10538 (F) 240619 260619

Merci de recycler